



ARRETE MUNICIPAL N° 048/2023
PORTANT SUR LA DELEGATION DE FONCTION
A UN CONSEILLER MUNICIPAL
Annule et remplace l'arrêté n°009/2021

Nous, *Véronique DEPREUX, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,*

VU

- *Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,*
- *Le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Philippe HERITIER en qualité de Conseiller Municipal, en date du 23 mai 2020,*
- *Le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Daniel GUEROUT en qualité de Conseiller Municipal, en date du 3 décembre 2023,*

CONSIDERANT :

- *La nécessité pour la bonne administration de l'activité communale de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Philippe HERITIER, Conseiller Municipal et de Monsieur Daniel GUEROUT, son suppléant,*

ARRETONS

Article 1^{er} : *Délégation de fonction est donnée à Monsieur Philippe HERITIER, Conseiller Municipal, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances dans les domaines et limites suivants :*

- *Administration et gestion de projets relatifs au Phare d'Ailly*
- *Représente la municipalité concernant ce même domaine auprès du Département, de la Région, de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime et de toute collectivité administrative.*

Ces fonctions seront assurées en nos place et lieu et concurremment avec nous.

Article 2 : *En cas d'indisponibilité de Monsieur Philippe HERITIER, Monsieur Daniel GUEROUT est désigné en tant que suppléant. Il a par ailleurs, toute latitude pour accompagner Monsieur Philippe HERITIER dans ses missions.*

Article 3 : *La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.*

*Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer,
le 14 décembre 2023*



Le Maire
Véronique DEPREUX

Le délégué titulaire

Notifié le : *16/12/23*

Signature :

Le délégué suppléant

Notifié le : *16/12/23*

Signature :